

TU VEUX TE PRÉSENTER  
EN CANDIDAT LIBRE POUR  
PASSER TON CODE DE LA  
ROUTE (ETG) ?



TU ES INSCRIT EN  
AUTO-ECOLE ?



TU T'ES DÉJÀ  
INSCRIT EN AUTO-  
ECOLE, MAIS TU AS  
CHANGÉ D'AVIS ?




AVOIR SON PERMIS ?  
C'EST POSSIBLE EN QUELQUES ÉTAPES ✓

L'enregistrement des dossiers s'effectue **du lundi au vendredi** de  
**7h30 à 11h30**

## TU VEUX TE PRÉSENTER EN CANDIDAT LIBRE POUR PASSER TON CODE DE LA ROUTE (ETG) ?



 **LES ÉTAPES 1 ET 3 NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉALISÉES LE MÊME JOUR. TOUT CANDIDAT NON ENREGISTRÉ NE POURRA EN AUCUN CAS SE PRÉSENTER !**

## TU T'ES DÉJÀ INSCRIT EN AUTO-ÉCOLE, MAIS TU AS CHANGÉ D'AVIS ?



Adresse toi directement à l'accueil !



1 Remplis le formulaire "Enregistrement aux épreuves des permis de conduire" que tu as récupéré à la DITTT ou imprimé en recto/verso via le site internet  
Joins tous les justificatifs selon ta situation et le permis souhaité  
Avec tous les justificatifs réunis, se rendre au bureau de l'éducation routière de la DITTT Vallée-du-Tir pour enregistrer la demande (tous les matins de 7h30 à 11h30)  
**Si le dossier est déjà établi par une auto-école, le ramener avec la mention "rendu le" avec le tampon et signature de l'auto-école.**

2 Prépare toi avant de te présenter à l'épreuve par tout moyens de ton choix.  
**Livret de code en vente à l'imprimerie administrative située au 18 avenue Paul Doumer à Nouméa, librairies ...**

3 Les épreuves du "code" se déroulent le "jeudi".  
Pour s'y inscrire il faudra venir avec le dossier complet déjà enregistré, sa pièce d'identité et son permis de conduire si déjà existant le "jeudi matin" entre 8h et 10h30

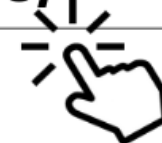
En fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles, vous serez dans la séance de 13h00, 14h00 ou 15h00.

4 Pour se représenter au Code après un échec, coller un nouveau timbre fiscal de 2400f au verso sur "coller ici le timbre fiscal" et se représenter un jeudi matin (Etape 3)

LE FORMULAIRE EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DITTT :



[HTTPS://DITTT.GOUV.NC/](https://dittt.gouv.nc/)



5 Tu as réussi ton épreuve de conduite ? L'examineur délivre une autorisation provisoire de circulation valable deux mois. **Avant l'expiration des 2 mois, tu dois récupérer ton titre de conduite à l'accueil du bâtiment E de la DITTT munie d'une pièce d'identité et de ton autorisation provisoire de circulation.**

## TU ES INSCRIT EN AUTO-ÉCOLE ?



**NE T'INQUIÈTE PAS ! Ton Auto-Ecole fait les démarches pour toi !**



# LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR TON DOSSIER

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE AU COMPLET LORS DE SA RESTITUTION À L'ACCUEIL !**



## UNE COPIE RECTO/VERSO DES DOCUMENTS SUIVANT



- Justificatif d'état civil (passeport, carte d'identité) et pour les étrangers une carte de séjour valide



- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des signataires de l'attestation d'hébergement et de l'autorisation parentale



- Journée défense citoyenne (JDC) pour les candidats âgés entre 18 et 25 ans



- Permis métropolitain et de la demande d'échange pour bénéficier de l'exonération du timbre d'enregistrement
- Permis existant de Nouvelle-Calédonie



- La décision judiciaire en cas d'annulation ou de suspension, avec date de présentation aux permis de conduire



- **POUR LES CATEGORIES C, D et E** : certificat d'aptitude médical délivré par un médecin de la commission médicale
- **EN CAS D'ANNULATION ou DE SUSPENSION** : certificat d'aptitude médical délivré par un médecin agréé de la commission médicale. Un courrier est envoyé à ton adresse, il faut une copie de ce courrier.



- **1 photo d'identité** récente tête nue



- **2 timbres fiscaux** à 2400 frs  
Si **permis déjà existant** = 1 timbre

Si **permis A2 (cyclomoteur)**  
= 1 timbre à 1700 frs